

Image not found or type unknown



Creation de société droit de discrétion

Par **evalunax**, le **30/07/2009** à **12:24**

Bonjour,rrnJe suis vendeuse en piece automobile, je souhaite ouvrir une société de livraison de piece automobile, seulement dans mon contrat j'ai une clause de discrétion il est stipuler que pendant et apres moncontrat de travail je dois faire entiere discrétion sur l'activité de l'entreprise, pas de clause de non concurrence, l'entreprise dans laquel je travail avaient dans l'idée d'ouvrir cette activité via leur entreprise sa fais plus d'un an et sa ne s'est jamais fait. Ils n'en parlent plus.rnrnMa question : est ce que je peux ouvrir cette société sachant que j'ai cette clause de discrétion et que la sté que je veux ouvrir ils avaient l'idée de l'ouvrir?rrnMerci de me donner une réponse .